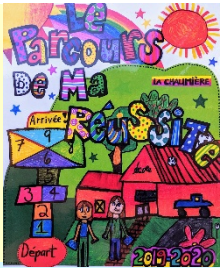




4285, rue René-Chaloult
Québec (Québec) G2B 4R7
Téléphone:
418 686-4040, poste 4006
Courriel:
ecole.chaumiere@cscapitale.qc.ca
Site Web:
cscapitale-ecole-delachaumiere.ca/



Dates importantes

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
16 septembre,
18 octobre

Service de garde ouvert pour les
élèves inscrits seulement

DÉCLARATION DE LA
CLIENTÈLE

30 septembre 2019

Tous les élèves doivent être
présents à l'école en matinée s'il
vous plaît. Il s'agit d'une
opération administrative
importante et exigée par le
ministère.

CONGÉS FÉRIÉS

2 septembre 2019

14 octobre 2019

(service de garde fermé)

1^{RE} COMMUNICATION AUX
PARENTS

Semaine du 7 octobre

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE
8 et 9 octobre

Message de la direction

Bonjour à tous, voilà l'année scolaire 2019-2020 lancée et c'est ma première rentrée scolaire avec vous! C'est avec plaisir que saluerai vos enfants lors de leur rentrée scolaire, de même que bon nombre d'entre vous. Ensemble, élèves, parents et personnel travailleront dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

La communication avec les parents de nos élèves est également importante pour nous. L'Info-parents paraîtra aux 2 mois. Il vous sera acheminé par courrier électronique et déposé sur le site web de l'école.

Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement notre site web et la page Facebook de notre école pour tous les détails de la vie scolaire et certaines activités spéciales vécues par nos élèves. Bonne lecture et bonne année scolaire à tous nos élèves et parents!

Sylvianne Dupont, directrice

Thème de l'année :

C'est sous le thème le par le parcours de ma réussite.

Absences et retards: Il est très important de communiquer les absences et les retards de votre enfant au secrétariat de l'école, et ce, **même si vous avez avisé son enseignant(e)**. Pour ce faire, veuillez composer le 418 686-4040, poste **3069**.

Conseil d'établissement : La première rencontre aura lieu le mardi 1^{er} octobre (à confirmer lors de l'assemblée générale des parents). L'ordre du jour sera acheminé aux membres en temps et lieu et déposé sur le site web de l'école.

Rencontre des parents : La rencontre des parents à lieu ce soir le 28 août. 18h30 pour les élèves préscolaires et 1^{er} cycle. 19h45 pour les élèves des 2^e et 3^e cycles.

Assemblée générale annuelle des parents : Je vous rappelle que la convocation vous a été acheminée en juin. La rencontre aura lieu le mercredi 11 septembre à partir de 18h30 au gymnase de l'école. Nous procéderons entre autres à l'élection des membres du conseil d'établissement. Suivra par la suite une brève rencontre d'information pour les parents utilisateurs du service de garde.

Au service de garde important...

Arrivées: veuillez noter qu'aucun enfant ne peut se présenter sans parent au service de garde lorsqu'il y arrive le matin. Vous devez passer par l'accueil et l'accompagner jusqu'à ce qu'il soit en présence de son éducatrice et vous avez le devoir de vous assurer que la prise de sa présence a été effectuée.

Repas: les échanges de nourriture entre les enfants sont interdits en tout temps au service de garde. Merci de vous assurer que votre enfant a suffisamment de nourriture et de collation pour toute la durée de sa journée à l'école.

Départ des enfants le soir : Nous vous rappelons qu'il y a une transition et qu'aucun parent ne peut rentrer dans l'école ou récupérer son enfant au service de garde avant 15h25.

Groupe robotique : Merci de noter qu'il manque un(e) éducateur(ice) pour le service de garde. Pour l'instant, les enfants qui étaient inscrits à ce groupe seront reclassés en attendant l'arrivée de l'éducateur(ice).

Suivez-nous sur  @ecolechaumiere

Sécurité à l'école

Comme à chaque début d'année, nous prenons le temps de revoir quelques règles de sécurité afin d'assurer la bonne marche de la circulation à l'extérieur et à l'intérieur de l'école :

- Respecter la zone de débarcadère des autobus scolaires, certaines voitures bloquent parfois le passage des autobus;
- Le stationnement de l'école est payant aux heures d'ouverture et nécessite une vignette pour pouvoir l'utiliser;
- Le stationnement dans la rue est permis en tout temps;
- L'arrivée au service de garde doit se faire en présence d'un parent, aucun enfant n'est autorisé à utiliser la carte magnétique;
- Les enfants qui viennent à pied doivent arriver pour 7h55 dans la cour le matin, et 12h40 en après-midi afin de s'assurer qu'un surveillant soit présent;
- Les parents qui viennent conduire leur enfant aux entrées sont priés de rester à l'extérieur de la cour d'école;
- Les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école après les classes doivent également attendre celui-ci à l'extérieur;
- Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde peuvent entrer dans l'école à partir de 15h25, sont priés d'entrer par la porte du service de garde avec leur carte magnétique et de ne pas laisser entrer d'autres personnes;
- La cour d'école n'est pas un lieu public lorsque les élèves sont à l'extérieur. Elle est réservée exclusivement à l'usage des élèves de La Chaumière et au personnel;
- En dehors des heures de service de garde (de 7 h 55 h à 15 h 15), les parents doivent entrer dans l'école par la porte principale, s'identifier à la caméra et obligatoirement se présenter au secrétariat. Les parents ne peuvent pas circuler dans l'école pendant ces horaires. Le secrétariat étant fermé de 11h35 à 12h40, il est impossible d'accueillir un enfant à cette heure;
- Le personnel de l'école se fera un plaisir de rencontrer les parents qui auront pris rendez-vous ou qui auront vérifié leur disponibilité au secrétariat.

*Rappelons que le meilleur système de sécurité ne fonctionnera que si tous les usagers contribuent à le respecter.
Merci de nous aider à assurer la sécurité de vos enfants.*

Médication à l'école IMPORTANT

Pour assurer la sécurité de tous les élèves, nous vous demandons de ne pas envoyer des médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école ou sa boîte à lunch. Les tylnols, sirops ou advils sont des médicaments. Tout médicament doit être remis à un intervenant par le parent concerné. Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- 1) Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être complété (disponible au secrétariat) ;
- 2) Une copie du libellé de la pharmacie doit accompagner le médicament. ***Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original ;
- 3) Le médicament doit être prêt à être administré.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament. Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer.

Déclaration de la clientèle IMPORTANT

Nous procéderons à la validation de la clientèle qui fréquente notre école lundi le 30 septembre en avant-midi (processus obligatoire du MEES). Il est important que les élèves soient présents. Si votre enfant est absent, nous vous demandons de venir à l'école dès mardi matin au secrétariat pour signer le document qui confirme que votre enfant fréquente bien notre école. Il s'agit pour nous d'une opération administrative obligatoire. Nous sommes donc désolés des incon vénients posés par la présente.